

S.MI. SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE DINAN (Siren: 252203492)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

ture juridique Syndicat mixte ouvert		
Syndicat à la carte	non	
Commune siège	Dinan	
Arrondissement	Dinan	
Département	Côtes-d'Armor	
Interdépartemental	non	

Date de création

Date de création	22/01/2001
Date d'effet	22/01/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population	
Nom du président	M. Didier DERU	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	22100 DINAN
Téléphone	
Fax	
Courriel marc.fraval@pays-de-dinan.org	
Site internet paysdinan@pays-de-dinan.org	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres	
Bonification de la DGF	non	
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non	
Autre taxe	non	
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non	
Autre redevance	non	

Population

Population totale regroupée	113 351
Densité moyenne	84,94

Périmètres

Nombre total de membres: 9

- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
22	Corseul (212200489)	2 166

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
22	CC Arguenon Hunaudaye (242200632)	CC
22	CC du Pays de Caulnes (242200608)	CC
22	CC du Pays de Duguesclin (242200673)	CC
22	CC du Pays de Matignon (242214344)	CC
22	CC Plancoët-Plélan (200035780)	CC
22	CC Rance-Frémur (242200780)	CC
22	dinan communauté (200043255)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR (222200016)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement

Développement et aménagement économique

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Animation-coordination, contractualisation du pays de DINAN et mise en oeuvre de ses opérations structurantes. Le syndicat a vocation à exercer les activités d'études, d'animation et de coordination nécessaires à la mise en oeuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif à l'échelle du pays prévus par la charte de territoire. Le syndicat mixte a plus particulièrement vocation à : - exercer les fonctions de représentation du pays auprès des pouvoirs publics et de négocier en son nom, - conduire des réflexions et mener des études à l'échelle du Pays, - coordonner la politique de communication et d'animation économique du Pays. Pour les opérations présentant un "intérêt de pays", le syndicat et les collectivités ou leurs groupements pourront, selon les circonstances, s'accorder sur la mise en oeuvre d'une maîtrise d'ouvrage (cette procédure exceptionnelle ne pourra être engagée qu'à la demande expresse d'une ou plusieurs des collectivités constituantes et à la majorité des trois quarts), d'une maîtrise d'ouvrage déléguée ou d'une convention de mandat. Le syndicat est le collecteur unique des contributions locales et subventions publiques relatives à l'animation et à l'ingénierie du Pays. En conséquence, il contribue au fonctionnement: du Conseil de Développement, du Pays Touristique, de la Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL), Rance Initiative, de la Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et de toutes les associations dont l'intérêt de Pays sera reconnu par lui. Pour l'exercice de ses missions, le Syndicat Mixte s'appuie sur les réflexions, propositions et avis des Communautés de Communes et du Conseil de

Développement, outil de concertation de l'ensemble des acteurs du développement du Pays de DINAN, ainsi que sur les diverses associations de Pays.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

"Elaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale" (SCOT du Pays de DINAN) Le Syndicat mixte du pays de Dinan est compétent pour l'élaboration, le suivi et la révision du SCOT, ainsi que pour toute étude ou action collective liée à l'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation du SCOT ou ayant pour objectif de faciliter son application sur le territoire. Les établissements publics de coopération intercommunale membres du syndicat mixte du Pays de DINAN y adhèrent, à savoir : - La communauté de communes de DINAN, - La communauté de communes de PLANCOET/VAL D'ARGUENON, - La communauté de communes du PAYS de MATIGNON, - La communauté de communes du PAYS DE DU GUESCLIN, - La communauté de communes RANCE-FREMUR, - La communauté de communes du PAYS DE PLELAN.

Autres

- Autres

(Voir détails Activité Economique)

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources: DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)